

## Département des Hautes-Pyrénées

### COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

#### Extrait du registre des délibérations

14/10/2020

---

L'an deux mille vingt et les quatorze octobres à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc ABBADIE, Maire.

**Présents :**

**Présents :**

Jean-Marc ABBADIE, Maire  
Patrick BATTISTON – Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Adjoint-  
Yves ASELMeyer – Éric BOYER - Jean-Luc DUMAS - Nathalie  
ESTEREZ – Dorian GALCERA – Marie-Sylvie LATAPIE - Didier VERGÉ

**Secrétaire de séance :** Nathalie ESTEREZ

---

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

### **2020/50 - Avis de la commune sur le SCOT Pyrénées Vallées des Gaves**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a mené un projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et a demandé aux Communes de donner un avis sur ce projet.

Il présente le document du SCOT et le projet de territoire pour une nouvelle intercommunalité.

Au cours du débat, il est fait état que les surfaces destinées aux diverses activités (agricole, artisanale, résidentielle, touristique, etc. ...) restent en harmonie avec le PLU de la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.) Pyrénées Vallées des Gaves.

### **2020/51 – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) – Désignation des représentants**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves portant sur la création de la CLECT, pour la durée du mandat, et qui invite les conseillers municipaux des Communes membres à désigner leurs représentants au sein de la CLECT.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- M. Alain MOYNET, titulaire et Jean-Marc ABBADIE, suppléant.

## **2020/52 – Décisions modificatives n°2 – Vote de crédits supplémentaires**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	136.00
60632	Fournitures de petit équipement	-136.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **2020/53 – Eclairage Public 2020**

**Objet : Mise en souterrain du réseau éclairage public en coordination avec le réseau basse tension et pose de candélabre rue du lavoir**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme a été retenue pour l'année 2020 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant H.T. de la dépense est évalué à : **20 000.00 €**

PARTICIPATION DE LA COMMUNE  
MONTANT SUBVENTIONNE

**10 000.00 €**  
**10 000.00 €**

TOTAL **20 000.00 €**

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée de 15 ans et au taux en vigueur au moment de la réalisation de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 – approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à **20 000.00 €**,

2 – s’engage à garantir la somme de **10 000.00 €** sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal,

3 – s’engage à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l’annuité mise à sa charge,

4 – précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

## **2020/54 – Enfouissement ELECTRICITE 2020**

### **Objet : Enfouissement des dipôles 33-44-et 45 du réseau BT issue du P3 Soupenne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme a été retenue pour l’année 2020 sur le programme « ELECTRICITE », arrêté par le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant H.T. de la dépense est évalué à : **40 000.00 €**

PARTICIPATION DE LA COMMUNE

**14 000.00 €**

MONTANT SUBVENTIONNE

**26 000.00 €**

TOTAL

**40 000.00 €**

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée de 15 ans et au taux en vigueur au moment de la réalisation de l’emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

1 – approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à **40 000.00 €**,

2 – s’engage à garantir la somme de **14 000.00 €** sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal,

3 – s’engage à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l’annuité mise à sa charge,

4 – précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

## **2020/55 – TELECOM 2020**

**Objet : Mise en souterrain du réseau orange en coordination avec le réseau basse tension**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau téléphonique. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Main d'œuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par France Télécom. (à la charge de la commune)
- Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage. (à la charge de France Télécom)
- Etudes et pose du matériel de génie civil, réalisés par le S.D.E.
- Terrassement (tranchée aménagée) réalisé par le S.D.E.

**Le montant des travaux réalisés par le S.D.E d'un montant de 6 834.46 € se décompose de la façon suivante :**

Etude et pose du matériel de génie civil à régler au S.D.E Montant TTC (TVA non récupérable)	<b>1 806.46 €</b>
Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au S.D.E Montant HT (TVA récupérée par le S.D.E)	<b>5 028.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 – approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- 2 – s'engage à garantir la somme de **6 834.46 €** sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal,
- 3 – s'engage à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,
- 4 – précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.
- 5 – autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le S.D.E. et France Télécom.

**2020/56 – Attribution logement n°43 D – Villa de la Tour**

Après lecture des candidatures par Monsieur le Maire et analyse suivant les critères retenus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Attribue le logement à M. Florian GALAU.

Un contact sera pris avec lui pour signature du contrat et pour faire l'état des lieux.

## **2020/57 – Demande d'aide financière – ASA – Curage du canal du Moulin**

Monsieur le Maire donne lecture du devis d'un montant de 748.80 € TTC, envoyé par l'ASA, portant sur le curage du canal dit du « Moulin » d'irrigation.

Après analyse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accorde à l'ASA une aide financière de quatre cents euros lorsque l'autorisation de faire les travaux leur sera donnée par les services préfectoraux.

## **2020/58 – Vente terrain de la carrière à la SOCARL (Annule et remplace la délibération n°2020/31)**

Monsieur le Maire présente le relevé du géomètre donnant les surfaces concernées pour la vente du terrain.

Le bureau municipal s'est rendu sur le site pour vérifier les bornes.

Talus	2 096 m <sup>2</sup> x 6 € HT	12 576 € HT
Surface plane	5 970 m <sup>2</sup> x 12 € HT	<u>71 640 € HT</u>

**TOTAL** **84 216 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la validation des surfaces concernées par la vente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

## **2020/59 – Marché Assurances (2021-2026) – Analyse de l'offre**

Le Cabinet de Monsieur REMARK, mandaté par la Commune pour lancer la consultation des besoins en assurance pour la collectivité, a fait part de ses conclusions les mieux adaptées et couvrant au maximum les intérêts de la Commune.

Ce Marché, d'un montant de cinq mille euros, représentant une augmentation de trois cents euros par rapport à l'ancien marché, va couvrir la période 2021/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Marché.

## **2020/60 – Courrier de Monsieur Antoine DA SILVA**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Antoine DA SILVA.

Notre collaborateur dépose un dossier de retraite, carrière longue, pour son activité passée d'artisan.

La réglementation en vigueur lui impose un arrêt de six mois de travail auprès de notre collectivité.

Il reprendra, donc, son activité au sein de la Commune au terme des six mois d'arrêt suite à sa prise de retraite du privé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la demande de Monsieur Antoine DA SILVA.

## **2020/61 – Courrier Association des Maires 65 – Demande d'une subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire porte à connaissance des conseillers le courrier reçu de l'Association des Maires 65, suite à la tempête Alex qui a frappé les Alpes Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une aide financière de cinq cents euros pour aider les Communes sinistrées.

## **C.L.I.C. des Gaves – prêt de la salle communale**

L'Association CLIC Vallées des Gaves organise sur notre Commune des ateliers informatiques à destination des seniors, les vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au prêt de la salle communale avec la garantie des gestes barrières par les participants.

## **Association RESAPY – prêt de la salle communale**

A la demande de l'association et durant les travaux au gymnase d'Argelès-Gazost, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le prêt de la salle des fêtes, les jeudi après-midi de 14h30 à 16h30 dans le respect du protocole sanitaire et des gestes barrières.

### **Convention S.D.I.S. – Travaux brûlages dirigés**

Après lecture du courrier du S.D.I.S., à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Reconduit la convention avec le S.D.I.S pour la saison de brûlage 2020/2021.,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **Convention de bénévolat pour le travail de Mlle Armelle LEBIGOT**

Lecture est faite par Monsieur le Maire de la convention de bénévolat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

### **Panneau Pocket – Application mobile**

Monsieur Yves ASELMAYER présente l'application sur mobile de « Panneau Pocket, ma Commune dans la poche ».

Le prix de l'abonnement de 13 €/mois permet à la Municipalité de communiquer toutes informations utiles aux administrés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre de l'application et autorise le Maire à signer le contrat d'abonnement.

### **Convention pour autorisation de passage d'une canalisation d'eaux pluviales chez Monsieur Henri GALAU**

Monsieur le Maire fait lecture de la convention d'autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'évacuation d'eaux pluviales sur le terrain, propriété de M. Henri GALAU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention et mandate M. le Maire pour la signer.

### **Recensement longueur de voirie – Calcul DGF 2021**

Monsieur le Maire présente la longueur de la voirie inchangée depuis 2019, soit 10 680 mètres.

Sur les conseils de l'ADAC et après lecture par M. le Maire de leurs préconisations, toute intégration de voirie privée ou lotissement dans la voirie communale se fera après une mise

à niveau de celle-ci par le propriétaire et réceptionnée par une personne spécialisée.

Sans quoi, la Commune ne récupérera pas ladite voirie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Lecture du courrier de la Préfecture, sur les dispositions de l'arrêté du 26/09/2020, informant sur la circulation du virus Covid-19.
- Demande CU Christian SOUTRIC – consultation Enedis transmise au service instructeur de la CCPVG.
- Lecture du courrier du collectif « Tags en Vallées d'Argelès-Gazost ». M. le Maire informe le Conseil Municipal de son contact avec le Département sur ce sujet.
- Lecture du courrier « Le truck des Jeunes ».
- Comité technique/CHSCT du centre de gestion 65 a validé le modèle de registre Santé Sécurité au travail (SST). M. Eric BOYER va animer le groupe de réflexion du Conseil et des collaborateurs.
- Une réunion se tiendra le lundi 19 octobre 2020 à Ayzac-Ost avec le Conseil d'Ayzac pour savoir qu'elle est la politique de gestion du matériel.
- La lame à neige, niveleuse sera vendue, elle est exposée chez M. LAPLAGNE à Agos.

La séance est levée à 23 heures.

## **Feuille de clôture du conseil municipal du 14 octobre 2020**

2020/50 - Avis de la commune sur le SCOT Pyrénées Vallées des Gaves

2020/51 – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) – Désignation des représentants

2020/52 – Décisions modificatives n°2 – Vote de crédits supplémentaires

2020/53 – Eclairage Public 2020

2020/54 – Enfouissement ELECTRICITE 2020

2020/55 – TELECOM 2020

2020/56 – Attribution logement n°43 D – Villa de la Tour

2020/57 – Demande d'aide financière – ASA – Curage du canal du Moulin

2020/58 – Vente terrain de la carrière à la SOCARL

(Annule et remplace la délibération n°2020/31)

2020/59 – Marché Assurances (2021-2026) – Analyse de l'offre

2020/60 – Courrier de Monsieur Antoine DA SILVA

2020/61 – Courrier Association des Maires 65 – Demande d'une subvention exceptionnelle



<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>
<i>MOYNET Alain</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>	<i>BOYER Éric</i>
<i>DUMAS Jean-Luc</i>	<i>ESTEREZ Nathalie</i>	<i>GALCERA Dorian</i>
<i>LATAPIE Marie-Sylvie</i>	<i>VERGE Didier</i>	